

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° III-2
25SGADB0020**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
15

Date de convocation :
21 mars 2025

Date d'affichage :
28 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

OBJET:
ZA Coriolis - Desserte des plateformes économiques - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 2303703PAP - Lot n° 3 : Eclairage public

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

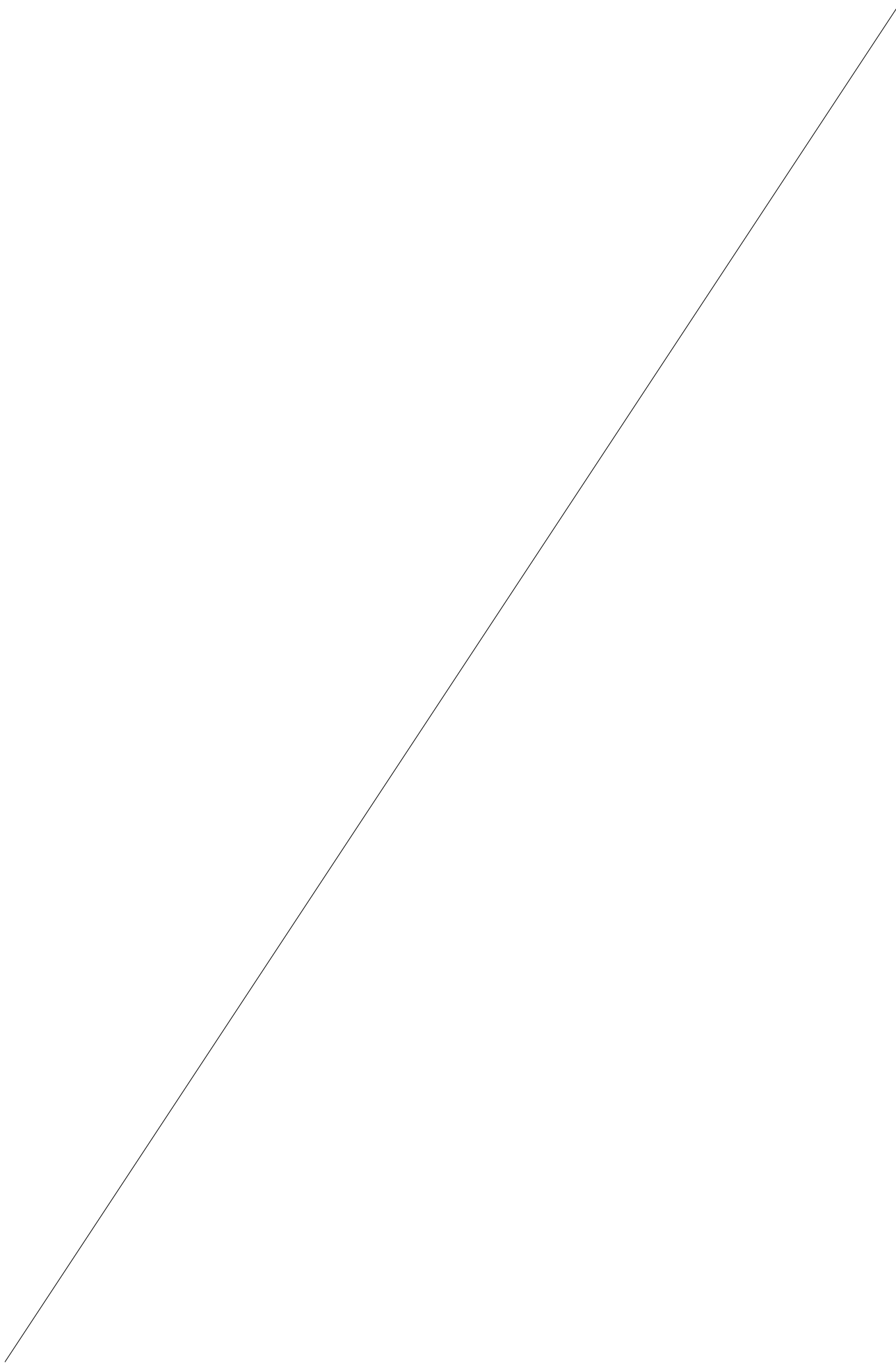
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la décision n° 24SGADB0006 du bureau communautaire du 31 janvier 2024 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la ZA Coriolis - Desserte des plateformes économiques,

Vu le marché n° 2303703PAP du 12 février 2024, visé le 12 février 2024 et notifié le 13 février 2024,

Vu les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique relatifs aux modifications du marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine a prévu la création de dessertes des plateformes économiques de la zone d'activité de Coriolis.

L'objectif de ces aménagements est de permettre l'accès aux parcelles vouées à la construction de bâtiments industriels, tertiaires ou logistiques dans le but de développer l'activité économique de la Zone d'Activité Coriolis et d'accompagner l'installation des entreprises sur les parcelles situées au nord-ouest de la ZA Coriolis.

Le projet comprenait :

- Le recalibrage du chemin de la Sapinette,
- La modification du carrefour giratoire de la Sapinette,
- La création d'une voie d'accès aux parcelles Nord-ouest,
- La création d'une liaison entre le chemin de la Sapinette et rue Galois,
- L'accompagnement à l'installation sur les parcelles Nord-ouest.

Par marché n° 2303703PAP, les travaux d'éclairage public, ont été confiés à l'entreprise SAS Eiffage Energie Systèmes Bourgogne Champagne, pour un montant de 61 918,42 € HT, soit 74 302,10 € TTC (réparti en une tranche ferme d'un montant de 47 814,75 € HT et une tranche optionnelle d'un montant de 14 103,67 € HT).

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires et ont nécessité la modification du marché de travaux initial.

La CUCM a en effet eu confirmation de l'installation de plusieurs entreprises dans les parcelles vouées à la commercialisation desservies par la voie de la Sapinette, ZA Coriolis.

En conséquence, la viabilisation des parcelles doit être anticipées, les travaux suivants sont donc nécessaires :

- La modification de l'armoire de commande et de comptage en anticipation de la création de nouvelles voies,
- L'alimentation de l'armoire de comptage suite à une nouvelle implantation,
- La création de nouveaux points lumineux en anticipation de la création de nouvelles voies,
- La modification d'une lanterne située à proximité d'une future entrée de parcelle afin d'atteindre une photométrie adaptée.

Cela représente un montant de 19 143,44 € HT.

Le montant des révisions mensuelles payé à ce jour est de moins 178,69 € HT. Les modifications indiquées ci-dessus concernent la tranche ferme uniquement. Le montant de la tranche ferme est alors modifié, pour s'ajuster à 66 958,19 € HT, soit une plus-value de 40,03 %, pour un montant total de 81 061,86 € HT, soit 97 274,23 € TTC.

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est prolongé de 1 mois.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

-D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°2303703PAP conclu avec l'entreprise SAS Eiffage Energie Systèmes Bourgogne Champagne, ayant pour objet :

- Un ajustement de quantités ayant un impact sur le montant du marché initial, pour aboutir à un montant de la tranche ferme à 66 958,19 € HT et un montant total du marché à 81 061,86 € HT, soit 97 274,23 € TTC ;
- Une prolongation du délai d'exécution de 1 mois.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER



AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BOURGOGNE CHAMPAGNE
Parc d'activité La Tuilerie
71640 DRACY LE FORT

C - Objet du marché public

☐ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

2303703PAP - ZA Coriolis – Desserte des plateformes économiques
Lot n°3 : Eclairage public
Modification n° 1

Articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande publique

☐ **Date de la notification du marché public :** 13/02/2024

☐ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 61 918,42 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant TTC : 74 302,10 €
 - Répartition :
 - *Tranche ferme : 47 814,75 € HT*
 - *Tranche optionnelle 1 : 14 103,67 € HT*

D - Objet de l'avenant

□ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires et ont nécessité la modification du marché de travaux initial.

Lors de la réalisation des travaux, la CUCM a eu confirmation de l'installation de plusieurs entreprises dans les parcelles vouées à la commercialisation desservies par la voie de la Sapinette, ZA Coriolis.

- En conséquence, la viabilisation des parcelles doit être anticipées, les travaux suivants sont donc nécessaires :

- La modification de l'armoire de commande et de comptage en anticipation de la création de nouvelles voies,
- L'alimentation de l'armoire de comptage suite à une nouvelle implantation
- La création de nouveaux points lumineux en anticipation de la création de nouvelles voies.
- La modification d'une lanterne située à proximité d'une future entrée de parcelle afin d'atteindre une photométrie adaptée.

Cela représente un montant de 19 143,44 € HT.

Les modifications indiquées ci-dessus concernent la tranche ferme uniquement. Le montant de la tranche ferme est alors modifié, pour s'ajuster à 66 958,19 € HT, soit une plus-value de 40,03 %. Le montant total du marché est alors ajusté à 81 061,86 € HT, soit 97 274,23 € TTC.

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est prolongé de 1 mois.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Sté EIFFAGE pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

▢ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant (tranche ferme uniquement) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 19 143,44 €
- Montant TTC : 22 972.13 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 40.03 %

Nouveau montant du marché public hors révisions de prix (tranche ferme et tranches optionnelle 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 81 061.86 €
- Montant TTC : 97 274.23 €

Nouveau montant du marché public incluant les révisions de prix (tranche ferme et tranche optionnelle 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 80 883.17 €
- Montant TTC : 97 059.80 €
- Montant des révisions en date du 29/01/2025 : – 178,69 € HT

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Objet : Création de deux voies d'accès
 Personne morale : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

N° Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Montant H.T.
03 - Lot 03 - Eclairage Public					
TF - Rues de la Sapinette et Galois					
1 - Généralités					
128	Installation de chantier	for	1,000	737,900	737,90
129	Implantation et piquetage	for	1,000	449,060	449,06
130	Plan d'assurance Qualité	for	1,000	134,830	134,83
131	PPSPS	for	1,000	134,830	134,83
132	Dossier de recollement	for	1,000	1 197,360	1 197,36
133	Dossier d'ouvrages exécutés	for	1,000	539,300	539,30
1 - Généralités				TOTAL	3 193,28
2 - Génie civil / câblage					
134/1	Recherche de gaine existante, manchonnage	u	19,000	30,550	580,45
135/1	Câble U 1000 RO 2V, fourniture et pose	ml	770,000	5,330	4 104,10
136/1	Raccordement au réseau E.P. existant	for	1,000	96,810	96,81
2 - Génie civil / câblage				TOTAL	4 781,36
3 - Matériel					
	Ensemble mâts et lanternes				
137	Ensemble double H=8 et 5m	u	12,000	2 587,440	31 049,28
138	Ensemble H=8 32 leds	u	7,000	1 931,140	13 517,98
139	Armoire de contrôle et de commande	for	1,000	1 797,520	1 797,52
PN 01	Système Telegestion dans armoire de contrôle et de commande	for	1,000	9 131,760	9 131,76
PN 02	Fourniture et pose d'une lanterne 70W 32 led	u	1,000	454,510	454,51
PN 03	Câble U 1000 RO 2V 5G16 ² alimentation, fourniture et pose	ml	250,000	12,130	3 032,50
3 - Matériel				TOTAL	58 983,55
TF - Rues de la Sapinette et Galois				TOTAL	66 958,19
TO001 - Tranche Optionnelle 01 - Accès plateformes ouest					
1 - Génie civil / câblage					
134/2	Recherche de gaine existante, manchonnage	u	6,000	30,550	183,30
135/2	Câble U 1000 RO 2V, fourniture et pose	ml	200,000	5,330	1 066,00
136/2	Raccordement au réseau E.P. existant	for	1,000	96,810	96,81
140	Dépose et repose de mâts existants	u	1,000	1 170,720	1 170,72
1 - Génie civil / câblage				TOTAL	2 516,83
2 - Matériel					
	Ensemble mâts et lanternes				
141	Ensemble H=8 40 leds	u	6,000	1 931,140	11 586,84
2 - Matériel				TOTAL	11 586,84
TO001 - Tranche Optionnelle 01 - Accès plateformes ouest				TOTAL	14 103,67

C U M U

L S		
Montant H.T.		81 061,86
Montant T.V.A.	20,00%	16 212,37
Montant T.T.C.		97 274,23